

EHPAD l'Ecureuil

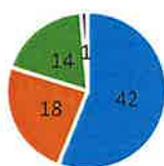
Téléphone : 04 67 88 43 00

Courriel : lecoreuil@gecoh.fr

Rapport Social Unique 2023

EHPAD l'Ecureuil

Effectifs



- Fonctionnaires (56%)
- Contractuels sur emploi permanent pour répondre à des besoins permanents (24%)
- Contractuels sur emploi permanent pour répondre à des besoins temporaires (18,67%)
- Vacataires (1,33%)

75 agents pour 66 ETP annuel

- 3 agents en CDI
- 1 agent en CDD cumulé emploi-retraite
- 1 agent comptabilisé à la fois en qualité de vacataire et sur emploi permanent pour répondre à des besoins permanents
- 3 fonctionnaires stagiaires
- 2 fonctionnaires relevant du régime général

Caractéristiques des agents permanents

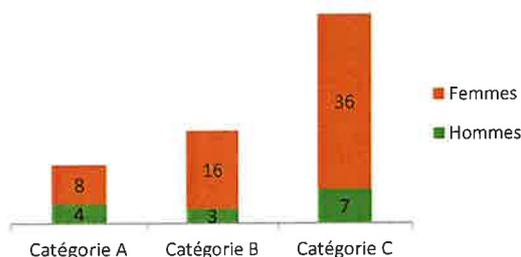
➤ 78% des agents relèvent des filières sociale et médico-sociale

Filières	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble
Administrative	2	2	4
Animation	2	2	4
Médico-sociale	15	16	31
Sociale	18	9	27
Technique	5	2	7
Hors cadre	0	1	1
Total	42	32	74



- Catégorie A (12 agents)
- Catégorie B (19 agents)
- Catégorie C (43 agents)

➤ 1 agent fonctionnaire de la filière animation devrait être positionné sur un cadre d'emplois de la filière sociale.



Répartition des fonctionnaires par sexe				
Catégories	Cadres d'emplois	Effectif		
		H	F	Total
A	Infirmier en soins généraux	1	1	2
B	Infirmier	0	1	1
	Aide-soignant	2	9	11
C	Agent social	2	16	18
	Adjoint d'animation	0	2	2
	Auxiliaire de soins	0	1	1
	Adjoint technique	2	1	3
	Agent de maîtrise	2	0	2
	Adjoint administratif	0	2	2

Temps de travail

	Temps de travail		
	Fonctionnaires	Contractuels	Total
Temps complet			
Temps plein 100%	26	14	40
Temps partiel 90%	1	0	1
Temps partiel 80%	4	1	5
Temps partiel 70%	1	0	1
Temps partiel 50%	2	0	2
TPT 50%	1	0	1
Total	35	15	50

➤ 12% des agents sont à temps partiel (sur autorisation ou de droit)

➤ 31% des agents sont à temps non complet

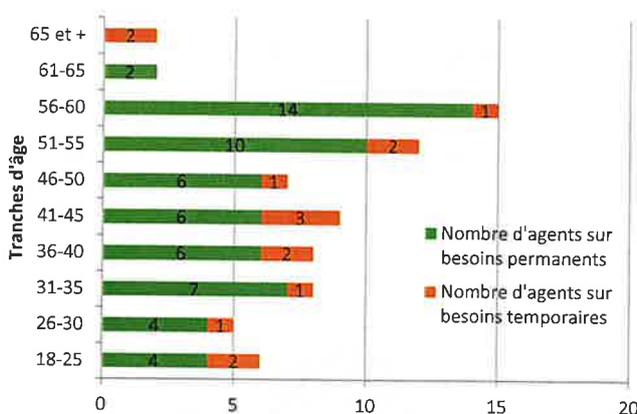
	Temps de travail		
	Fonctionnaires	Contractuels	Total
Temps non complet			
90%	0	4	4
85,71% (30/35*)	2	0	2
80%	3	7	10
70%	0	1	1
60%	0	1	1
50%	1	2	3
20%	1	0	1
10%	0	1	1
Total	7	16	23

Temps de travail (suite) et positions particulières

Le Compte Epargne-Temps		
Comptes	Ouverture(s) de compte	3
	Fermeture(s) de compte	1
	Comptes ouverts au 31 décembre 2023	11
Consommation	Jours consommés sous forme de congés	4
	Jours transférés	11
	Jours indemnisés	0
Total	Jours cumulés au 31 décembre 2023	193,5

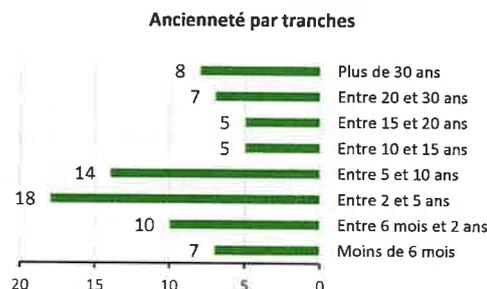
- 1 agent est en congé parental
- 1 agent d'entretien qualifié est mis à disposition par le CIAS de Lodève (non comptabilisé dans les effectifs)

Pyramide des âges



Âge moyen des agents	
Fonctionnaires	47,67
Contractuels	42,59
Ensemble	45,47

- En moyenne, les agents ont 45 ans et l'ancienneté médiane est de 6 ans

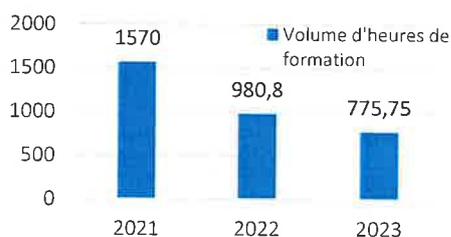


Mouvements

	Agents entrés en 2023	Agents sortis en 2023
Emplois sur besoins permanents	7	8
Emplois sur besoins temporaires	28	26

Formation

	Agents formés	En heures	En jours
Administratif	2	27	4,5
Agent social	8	95,5	15,92
Animation	0	0	0
ASFF	6	194,5	32,42
Aide-soignant	20	326	54,33
Cuisine	4	97,75	16,29
Entretien	2	18	3
Infirmier	1	0,75	0,13
Intervenants soins	3	2,25	0,38
Linger	1	14	2,33
Total	47	775,75	129,29



- Une baisse du volume d'heures liée à poursuite de la formation Montessori en 2021 et à la passation cette même année de 3 formations diplômantes.

Absentéisme

Maladie/AT/MP	2023	2020-2023 (4 ans)
Maladie (dont congés pathologiques)	1 469,5 j	 Moyenne=2033 j
Longue maladie	125 j	 Moyenne=400 j
Disponibilité d'office pour raison de santé	501 j	 Moyenne=425,5 j
Accident du travail	157 j	 Moyenne = 251,5 j
Maladie professionnelle	145 j	 Moyenne = 43 j

**5659 journées d'absence
(hors formation)**

Ce qui représente en taux d'absentéisme en pourcentage de l'ETP :

- 8,70% pour raison de santé (hors AT/MP)
- 1,25% pour AT/MP
- 23,49% toutes causes confondues (hors formation)

Congés exceptionnels	
ASA de droit	0 j
Congés enfant malade	22 j
Congés exceptionnels autres	17 j
Congés liés à l'arrivée d'un enfant	
Congés maternité	441 j
Congés paternité	19 j
Congé parental	450 j
Congés annuels/RTT	
Congés annuels N	845 j
Congés annuels N-1	738 j
RTT	57,5 j
Récupération des heures du CET	4 j
Autres absences	
Absences injustifiées	114 j
Congés sans solde	0 j
Temps partiel thérapeutique	330 j
Suspensions	0 j
PPR	224 j

Accidents du travail et maladies professionnelles

Accident du travail	Ayant entraîné un arrêt	5
	N'ayant pas entraîné d'arrêt	1
	Ayant entraîné le décès	0
	Non reconnu	0
	Non constaté médicalement	0
Accident de trajet	Ayant entraîné un arrêt	0
	N'ayant pas entraîné d'arrêt	0

- En 2023, un accident imputable au service a été requalifié en maladie professionnelle avec effet rétroactif sur 2022.

Prévention et risques professionnels

Existence des éléments suivants

Document unique d'évaluation des risques pro	OUI
Registre de santé et de sécurité au travail	OUI
Recours à une assurance statutaire pour le risque maladie	OUI

Protections fonctionnelles	Motif	Nombre
Demandées/Mises en œuvre	Agent dont la responsabilité est mise en cause	0
	Agent victime d'une atteinte	0

La médecine de prévention

Visites	Avec un médecin	16
	Avec un IDEST	5
	Total	21
Interventions	Sur site	1
	Coût (hors pénalités)	10 537,20 €
Coûts	Coût par visite	501,77 €
	Coût des pénalités	38,40 €

Budget

- Les charges de personnel ont représenté 67,33% des dépenses de fonctionnement.



■ Charges de personnel en euros
(et en % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement)

Frais intérimaires engagés

Infirmiers	10 200,11 €
Aides-soignants	33 132,92 €
Ensemble	43 333,03 €

- L'année a été marquée par une hausse très importante des frais intérimaires pour le recours à des aides-soignants.

⚠ L'établissement n'a pas reçu les financements suffisants pour absorber les coûts :

- Du Complément de Traitement Indiciaire
- Des augmentations de l'indice minimum de la fonction publique liées aux revalorisations du SMIC les 01^{er} janvier et 01^{er} mai 2023
- De la hausse de la valeur du point d'indice au 01^{er} juillet 2023
- De l'attribution de points d'indice majoré différenciés au 01^{er} juillet 2023

Rémunérations

Déciles	Rémunérations nettes
1er décile (D1)	1 735,16 €
2e décile	1 760,27 €
3e décile	1 806,79 €
4e décile	1 921,48 €
5e décile	1 981,40 €
6e décile	2 049,02 €
7e décile	2 157,76 €
8e décile	2 417,23 €
9e décile (D9)	2 751,18 €
D9/D1	1,59

Les éléments accessoires de la rémunération

La GIPA	
Bénéficiaires	2
Montants hors charges	620,72 €

Le supplément familial de traitement

Bénéficiaires	27
Montants non chargés	25 464,50 €

Les éléments constitutifs du régime indemnitaire

Prime de précarité	
Bénéficiaires	23
Montants hors charges	12 014,16 €
Montants charges comprises	16 923,15 €

⚠ Le coût du SFT a presque triplé en 5 ans

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée.

Evolution professionnelle

	Avancements	
	Echelon	Grade
Catégorie A	2	0
Catégorie B	5	0
Catégorie C	12	1
Total	19	1

➤ Une femme relevant du grade d'agent social a bénéficié d'un avancement de grade (suite à réussite à un concours).

➤ Aucune promotion interne n'a été prononcée.

		Evolution de carrière		Femmes	Hommes
Non titulaire	Stagiairisation suite à la réussite au concours	0	0		
	Stagiairisation sans concours (accès direct)	1	1		
	Prorogation de stage	0	0		
	Prolongation de stage	0	0		
Fonctionnaire	Titularisation après stage	1	1		
	En attente du suivi de la formation d'intégration	1	0		
	Refus à l'issue d'un stage	0	0		
	Réussite à un concours	0	0		
	Nomination suite à une réussite au concours	1	0		
	Réussite à un examen professionnel	0	0		
	Nomination suite à une réussite à examen professionnel	0	0		

Handicap, reclassement et inaptitudes

OETH	
Travailleurs handicapés sur emploi non permanent	0
Travailleurs handicapés fonctionnaires	5
Agents bénéficiaires de l'AAH	1
Travailleurs handicapés sur emploi contractuel permanent	0

➤ L'établissement remplit son obligation en matière d'emploi de travailleurs en situation de handicap (≥6%)

Reclassements et inaptitudes		
Reclassement	Demandes n'ayant pas abouti	1
	Demandes ayant abouti	0
Inaptitude	Temporaire à toutes fonctions	1
	Absolue et définitive aux fonctions du poste	2
PPR	Accordées	1
Retraite pour invalidité	Demandes n'ayant pas abouti	0
	Demandes ayant abouti	1
TPT	Bénéficiaires	2
Licenciement pour inaptitude physique	Décisions prononcées	0

Action sociale et protection sociale complémentaire

Depuis 2014, l'établissement participe financièrement à la prévoyance à hauteur de 8,00 € mensuels pour les agents ayant souscrit un contrat individuel labellisé :

➤ 23 agents ont été concernés pour un montant annuel de 2 152 €

➤ Le nombre d'agents souscrivant à ce type de contrat est en baisse depuis 2021

En matière d'action sociale, l'établissement :

- Adhère et cotise pour le COS-LR à hauteur de 18 830,49 € ;
- Porte une amicale : l'amicale Casse-Noisettes ;
- Rend accessible aux agents un ticket-repas à hauteur de 3,50 € pour entrée-plat-dessert et plain. Ces repas sont préparés sur place.

Relations sociales

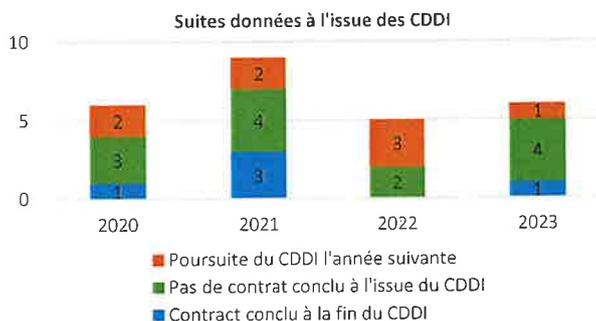
➤ En 2023, plusieurs grèves d'ordre national ont été suivies sans impliquer de cessation de travail sur les journées concernées.

Nombre de jours non travaillés en raison de grèves

Mot d'ordre national	0 j
Mot d'ordre local	0 j

Le chantier d'insertion

Porté par le GECOH



Précisions méthodologiques

Sauf précision contraire, les données présentées ne concernent que les agents permanents.

Les données sur les effectifs, les caractéristiques des agents permanents, les temps de travail, les positions particulières, la pyramide des âges et l'OETH sont celles des agents permanents présents dans les effectifs au 31/12/N.

Dans les mouvements, les agents sortis en Année N incluent ceux sortis au 01/01/N+1.

Les inaptitudes dont il est fait mention sont celles prononcées par le Conseil Médical.

Dans le calcul des rémunérations nettes, les montants indiqués correspondent aux rémunérations nettes avant impôt, du mois de décembre, en équivalent temps plein. Ils ne tiennent pas compte des remboursements de frais kilométriques, du Complément indemnitaire annuel (CIA), de la GIPA éventuellement versés ni des déductions liées aux cotisations salariales à la mutuelle ou à une garantie maintien de salaire.

Les déciles permettent d'examiner la répartition de données. Le 1er décile représente la valeur en dessous de laquelle se situe 10% des agents. Le 9e décile représente la valeur en dessous de laquelle se situe 90% des agents.

Dans les évolutions professionnelles, il n'est question que des fonctionnaires en matière d'avancements.

Dans le calcul du taux d'absentéisme :

- ASA de droit comprend les ASA pour covid-19, jurée d'assises... ;
- Absences injustifiées comprend notamment les abandons de poste, absences annoncées moins de 24h avant la prise de poste) ;
- Les congés paternité comprennent les congés de naissance.

Le taux d'absentéisme en pourcentage de l'ETP se calcule de la façon suivante : $\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{ETP moyen sur l'année} \times 365} \times 100$.

Glossaire des abréviations :

ASA = Autorisation spéciale d'absence
 ASFF = Aide-soignant faisant fonction
 AT = Accident du Travail
 CET = Compte Epargne-Temps
 ETP = Equivalent Temps Plein
 CDD = Contrat à Durée Déterminée
 CDDI = Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
 CDI = Contrat à Durée Indéterminée

COS-LR = Comité d'œuvres sociales du Languedoc-Roussillon
 IDEST = Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat, spécialisé(e) en Santé au Travail
 MP = Maladie Professionnelle
 OETH = Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
 PPR = Période de Préparation au Reclassement
 RTT = Réduction du Temps de Travail
 TPT = Temps Partiel Thérapeutique

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le



ID : 034-263400194-20241021-444-DE